

Boîtes extérieures de distribution et de récupération localisées aux endroits suivants :

- **Chemin du Barrage** : Descente du barrage.
- **Coleraine** : Marina camping Grand Bleu.
- **Lambton**: OTJ, Descente du pont de fer.
- **SEPAQ**: Débarcadères Parc national de Frontenac.
- **St-Romain** : Motel la Source Argentée.
- **Ste-Praxède** : Camping Couture.

Aussi disponible :

- ✓ **Internet** : en format pdf
- ✓ www.grandlacstfrancois.com
- ✓ **Directeurs** : l'Association des riverains du Grand lac Saint-François.

Boîtes intérieures de distribution et de récupération localisées aux endroits suivants :

- **Caisses Populaires Desjardins de Lambton et Saint-Romain.**
- **Disraeli** : Disraeli Sports inc.
- **Lambton** : Dépanneur St-François (Shell), Lacroix Sports, Hôtel de ville et le Centre touristique.
- **SEPAQ** : Kiosques d'information.

SVP retourner ce registre par la poste ou par numérisation

Après votre partie de pêche ou au plus tard le 31 octobre 2010 aux endroits ci haut mentionnés ou à l'adresse suivante :

Association des riverains du Grand lac Saint-François
C. P. 71,
Lambton, Qc. G0M 1H0

association_des_riverains@sympatico.ca

Amis pêcheurs,

Ce registre de pêche est un outil complémentaire important pour l'étude du lac et notre projet d'ensemencement.

Nous avons besoin de mieux connaître les populations de poissons du Grand lac Saint-François.

Pour que cet outil soit efficace, vous devez le compléter le plus précisément possible. L'information que vous fournirez contribuera à améliorer nos connaissances de manière à prendre les actions adéquates pour bien gérer ce plan d'eau.

L'association veut améliorer les conditions de pêche sur le Grand lac Saint-François. Elle vous offre, par ce registre, l'opportunité de l'aider.

Merci de votre collaboration et...

Bonne pêche!

Ensemble, planifions l'avenir de la pêche sportive au Grand lac Saint-François

Le projet du registre de pêche est rendu possible grâce à notre commanditaire en titre Association des Caisses Populaires riveraines du Grand lac Saint-François

Tirage

Un prix de deux nuitées d'hébergement en Tente Huttopia de la **SEPAQ du Parc de Frontenac, Secteur Sud** ²



Fiers partenaires du projet d'ensemencement du Grand lac Saint-François

REGISTRE DE PÊCHE

Pour tous les pêcheurs du Grand lac St-François Saison 2010



Votre **collaboration** n'est pas obligatoire, mais elle est **nécessaire**.


Ce projet est intégré au plan d'intervention du REGROUPEMENT¹ pour la protection du Grand lac Saint-François. L'Association des riverains du Grand lac Saint-François prépare **un projet d'ensemencement** et le Secteur Faune et Parcs du Gouvernement du Québec **deux études portant sur la faune aquatique du lac**.

Nous avons besoin de recueillir des données de pêche. Il est nécessaire de **compléter ce registre** et nous le retourner en cours de la saison ou avant le 31 octobre 2010. Vous pouvez utiliser autant de registres que vous en avez besoin.

GRATUIT

² Le contenu détaillé et règlements du tirage sont disponibles au verso du registre.

¹ REGROUPEMENT : Formé de représentants de l'Association des Riverains du Grand Lac St-François, des municipalités riveraines, du Parc national de Frontenac, du Comité de gestion du bassin versant de la St-François (COGESAF), des Caisses Populaires du lac Ayler et du Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA)

Informations			REGISTRE DE PÊCHE																											
Ville de résidence		Date	Nbr de pêcheurs	Hrs de pêche	Espèces recherchées ✓					Espèces capturées (qté)					Longeur approx. (pouces)	No de l'étiquette dorsale	Région du lac	Nageoire coupée si oui	Inscrire les espèces, quantités et longueurs sur plusieurs lignes si nécessaire											
Téléphone	() -				D	O	B	P	A	D	O	B	P	A																
Êtes-vous riverain? Oui/non																														
Commentaires																														
Secteurs du lac																														
Si vous capturez un doré avec une étiquette de plastique sur le dos du poisson. Svp, indiquer le numéro de l'étiquette dans le registre																														
Ouananiche ensemencée nageoire adipeuse coupée 																														
Espèces de poissons <table border="1"> <tr> <td>O</td><td>Ouananiche</td> <td>B</td><td>Brochet</td> </tr> <tr> <td>P</td><td>Perchaude</td> <td>D</td><td>Doré</td> </tr> <tr> <td>A</td><td colspan="3">Autres</td> </tr> </table>			O	Ouananiche	B	Brochet	P	Perchaude	D	Doré	A	Autres																		
O	Ouananiche	B	Brochet																											
P	Perchaude	D	Doré																											
A	Autres																													
Règlements du tirage au sort Le tirage au sort mentionné au recto du présent registre de pêche 2010 s'adresse à tous les pêcheurs qui auront complété et retourné le registre dans les boîtes de distribution ou commerces listés au recto ou par la poste à l'adresse de l'Association des riverains du Grand lac Saint-François (ARGLSF) et par numérisation à l'adresse courriel aussi inscrites au recto et ce, avant le 31 octobre 2010 23h59. Les membres des Conseils d'administration de l'ARGLSF et des trois associations de secteur (Sud, Chemin des cerfs et Adstock) ne pourront être éligibles au tirage. Le prix à être tiré est un forfait pour 2 nuitées pour 2 adultes et 2 enfants en « Prêt-à-camper en tente Huttopia » pour la saison 2011 incluant le droit d'entrée dans le Parc Frontenac pour une valeur de 250\$. La saison 2011 débutera le vendredi de la fête de Dollard au dimanche de l'Action de Grâce à l'exception des fins de semaines de la St-Jean Baptiste, Confédération et Fête du travail. Le prix sera attribué par tirage au sort le 26 novembre 2010 à 11h00 au bureau de la Caisse Populaire du Granit située au 201 rue Principale, Lambton, Qc. G0M 1H0. À cette occasion, il sera tiré un seul gagnant. Le gagnant sera celui dont le nom et le numéro de téléphone seront inscrits lisiblement dans la section du registre de pêche 2010 réservée à cette fin. Ce dernier sera d'une part publié dans le journal le Cantonnier et d'autre part, avisé par téléphone au plus tard le 23 décembre 2010. Le responsable du projet, directeur de l'ARGLSF, procédera à trois avis téléphoniques maximum au cours de la même semaine afin de rejoindre le gagnant, à défaut de quoi le prix sera annulé et remis à la SEPAQ du Parc de Frontenac, Secteur sud. Lorsque rejoint, le gagnant recevra par la poste une lettre confirmant et expliquant son prix. Le prix est transférable et devra être utilisé au cours de la période prescrite. «Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler». La bonne réponse à la question mathématique suivante sera requise pour se mériter le prix : 51+100-25																														